

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2019

**FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES PRODUITS
PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 1597)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 62

présenté par
M. Potier

ARTICLE 3

À la fin de la troisième phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« les décisions prises »

les mots :

« la décision prise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.